

Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2005/0258(COD) Procédure terminée
Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et familles	
Sujet 2.20 Libre circulation des personnes 4.10.10 Protection social, sécurité sociale	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	EMPL Emploi et affaires sociales	PSE MATSOUKA Maria	18/01/2006
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Environnement	2773	18/12/2006
	Emploi, politique sociale, santé et consommateurs	2714	10/03/2006
Commission européenne	DG de la Commission Emploi, affaires sociales et inclusion	Commissaire ŠPIDLA Vladimír	

Événements clés			
21/12/2005	Publication de la proposition législative	COM(2005)0676	Résumé
14/02/2006	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
10/03/2006	Débat au Conseil	2714	Résumé
04/10/2006	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
12/10/2006	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0346/2006	
14/11/2006	Résultat du vote au parlement		
14/11/2006	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0471/2006	Résumé
18/12/2006	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
18/12/2006	Signature de l'acte final		
18/12/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de procédure	2005/0258(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308; Traité CE (après Amsterdam) EC 042
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	EMPL/6/32890

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2005)0676	21/12/2005	EC	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE374.132	15/06/2006	EP	
Amendements déposés en commission	PE374.133	18/07/2006	EP	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A6-0346/2006	12/10/2006	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T6-0471/2006	14/11/2006	EP	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES1574/2006	13/12/2006	ESC	
Projet d'acte final	03669/2/2006	18/12/2006	CSL	
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)0054	11/01/2007	EC	

Informations complémentaires

Commission européenne	EUR-Lex
-----------------------	-------------------------

Acte final

Règlement 2006/1992 JO L 392 30.12.2006, p. 0001 Résumé
--

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et familles

OBJECTIF : mettre à jour le règlement communautaire 1408/71/CEE pour qu'il reflète l'évolution de la législation nationale sur la sécurité sociale des États membres.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : La présente proposition constitue l'une des mises à jour régulières du règlement 1408/71/CEE, plus précisément de ses annexes, dont le but est de donner une image correcte de l'évolution de la situation juridique au niveau national et donc de garantir une coordination adéquate à l'échelon communautaire des régimes nationaux de sécurité sociale.

En particulier, la proposition vise à prendre en compte la réforme fondamentale du régime néerlandais d'assurance maladie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, dans les dispositions européennes de coordination afin de garantir la sécurité juridique en matière de coordination des prestations d'assurance maladie.

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et familles

Dans l'attente de l'avis du Parlement européen, le Conseil est parvenu à une orientation générale sur un projet de règlement modifiant le règlement 1408/71/CEE relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté (amendements divers 2005).

Ce projet de règlement vise à mettre à jour le règlement 1408/71/CEE et ses annexes, afin de tenir compte de l'évolution des dispositions législatives au niveau national et d'assurer ainsi une coordination adéquate, au niveau de la Communauté, des régimes nationaux de sécurité sociale.

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et familles

\$summary.text

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et familles

En adoptant le rapport de Mme Maria MATSOUKA (PSE, GR), le Parlement se rallie totalement à la position de sa commission de l'emploi et des affaires sociales et approuve la proposition avec une série d'amendements techniques destinés à simplifier la proposition initiale et à corriger certaines erreurs ou omissions ainsi qu'à mettre à jour les annexes du règlement 1408/71/CEE.

Sécurité sociale: travailleurs salariés, non salariés et familles

OBJECTIF : mettre à jour le règlement communautaire 1408/71/CEE pour qu'il reflète l'évolution de la législation nationale sur la sécurité sociale des États membres.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 1992/2006 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CEE) n° 1408/71 du Conseil relatif à l'application des régimes de sécurité sociale aux travailleurs salariés, aux travailleurs non salariés et aux membres de leur famille qui se déplacent à l'intérieur de la Communauté

CONTENU : le présent règlement entend mettre à jour les annexes du règlement 1408/71/CEE en vue de donner une image correcte de l'évolution de la situation juridique au niveau national et donc de garantir une coordination adéquate à l'échelon communautaire des régimes nationaux de sécurité sociale.

En particulier, le règlement vise à prendre en compte la réforme fondamentale du régime néerlandais d'assurance maladie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2006, dans les dispositions européennes de coordination afin de garantir la sécurité juridique en matière de coordination des prestations d'assurance maladie.

Les modifications touchent en particulier (avec application rétroactive ayant effet au 1^{er} janvier 2006) les annexes I et VI du règlement (CEE) n° 1408/71 et concernent la réforme dudit régime.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 2 janvier 2007.